



## **Communiqué de presse**

### **Reconnaissance des aidants proches :**

**« Tout est à refaire. C'est un véritable scandale » dénonce l'asbl Aidants Proches.**

**Contrairement à ce qui est annoncé, non le premier octobre, il n'y aura pas de reconnaissance.**

===

En avril dernier, la commission des affaires sociales a voté les amendements permettant la mise en application de la loi de reconnaissance des aidants proches de 2014. Pour rappel, cette reconnaissance permet à un proche qui accompagne une personne en perte d'autonomie de se faire reconnaître comme « aidant proche » par sa mutuelle et d'accéder, sous certaines conditions, à un congé rémunéré et assimilé pour la pension.

Cette loi devait être mise en œuvre le 1 octobre prochain. Mais elle ne sera pas appliquée.

En cause ? Des arrêtés royaux procéduraux qui auraient dû être votés pour permettre l'opérationnalisation de la demande de reconnaissance auprès des mutuelles. « Malgré plusieurs sollicitations et de nombreux mails, le cabinet De Block n'a jamais fait le nécessaire » déplore Céline Feuillat chargée de projets à l'asbl Aidants Proches. « Ensemble, nous et les mutuelles, avons averti le cabinet du problème des arrêtés royaux et leur avons demandé de s'en saisir. Le cabinet nous a assuré vouloir mettre en place des groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre de la loi, nous étions déjà début juin. Sachant la nécessité d'aller le plus vite possible, nous avons décidé avec les mutuelles de prendre les choses en main et d'offrir au cabinet des « solutions clef en mains » praticables sur le terrain. Mais au final, rien n'a bougé ».

### **Trahison et colère :**

Les aidants proches, et notre association se sentent véritablement trahis. « Nous avons évité d'alerter les aidants proches, le public et les médias afin de laisser le temps au cabinet de Madame De Block de régler le problème. Mais il n'a rien fait. C'est une catastrophe. Nombre d'aidants nous appellent, et nous sommes désormais obligés de leur dire que la reconnaissance ne se fera pas au 1<sup>er</sup> octobre. C'est une trahison portée à un million de Belges ».

**Petit rappel :** L'asbl aidants proches s'est battue (en concertation avec ses partenaires) tout le long de la dernière législature, afin de faire voter les arrêtés royaux permettant la mise en application de la loi de reconnaissance des aidants proches de 2014. Suite à la chute du gouvernement, elle a vu l'opportunité de rassembler une majorité alternative au parlement, pour forcer le vote de cette loi. Ce fut fait en commission des affaires sociales le 03/04/19. Voté en plénière le 24/04/19. Cette loi devait être mise en œuvre pour le 01/10/19. Il n'en sera rien.

Contact Presse : Feuillat Céline

081/1403338

0476/739313